

DEPARTEMENT DU TARN

MAIRIE DE CASTELNAU DE LEVIS

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL CM 05 2022

SEANCE DU 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 26 septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Jean-Philippe BLATGÉ, Audrey ROUFFIAC, Mustapha MOURCHID, Aurélie CARIA, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents - Excusés : Elsa KLAVUN – procuration Marion BORTHELLE

Nombre de présents : 18

Date de convocation : 20 septembre 2022

Secrétaire de séance : David TARDIEU

Ordre du jour :

- Modification budgétaire
- Subvention Clé des champs
- Questions diverses

Nombres de membres :		
En exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18

Madame Anne Galiber d'Auque remplace Monsieur Christian LOVATO qui a démissionné.

05 01 2022 : Décision modificative n°1 du budget de la commune 2022

La présente décision modificative ne sera pas votée en équilibre car le besoin de crédits supplémentaires pour la hausse du coût des charges salariales, sera financé en partie par l'excédent constaté en section de fonctionnement (+1 060 742,74 €) lors du vote du budget primitif 2022.

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient d'ajuster la recette prévue au budget pour le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC) en fonction de la notification reçue (+ 14 070,00 €).

Cette dernière recette permettra de financer une partie de l'augmentation du chapitre 012 « charges de personnel » liée à l'emploi de deux agents non titulaires et à la majoration du point d'indice et du SMIC (+ 30 00,00 €).

Après adoption de cette décision modificative, l'excédent de fonctionnement s'établira à 1 044 812,74 €.

En section d'investissement, des remboursements de cautions (+1 000€) permettront de financer de nouveaux cautionnements (+ 1 000 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 02 07 2022 du conseil municipal du 21 mars 2022 adoptant le BP 2022 du budget communal ;

APRES AVOIR DELIBERE

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif communal telle que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	RECETTES	DEPENSES
R	F	ADMICASTEL	020	73223	73	ADMI	MAIRIE	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	14 070,00 €	
D	F	ADMICASTEL	020	64131	012	ATEL	ATELIER	REMUNERATIONS NON TITULAIRES		20 000,00 €
D	F	ADMICASTEL	251	64131	012	ECOL	CANTINE	REMUNERATIONS NON TITULAIRES		10 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT									14 070,00 €	30 000,00 €
R	I	ADMICASTEL	71	165	16	ADMI	MAIRIE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 000,00 €	
D	I	ADMICASTEL	71	165	16	ADMI	MAIRIE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		1 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT									1 000,00 €	1 000,00 €

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

05 02 2022 Subvention Clé des champs

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 7120 € correspondant à la part communale de l'accueil des enfants de Castelnau de Lévis pour l'année 2021.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

05 QUEST 2022 Questions diverses

- **Ecole** : La rentrée avec le transfert de l'ancienne cantine et garderie vers la salle Lestieux (ancien « Refuge ») s'est bien passée. Recrutement d'une personne sur le temps cantine et garderie du soir. L'étude surveillée n'est pas prévue pour le moment, trop peu d'enfants.
- **Ecole de musique** : Monsieur le Maire a proposé au directeur du conservatoire de verser une subvention correspondant au montant pris en charge les autres années par la commune (soit 3500 €) pour permettre aux enfants de prendre des cours au conservatoire d'Albi aux mêmes tarifs que les années précédentes. Cette subvention serait divisée par le nombre d'enfants de la commune et ce montant viendrait en déduction du montant de la facture de chaque parent.
Le Directeur du conservatoire se renseigne et donnera sa réponse courant semaine prochaine et estime que cela pourrait être un bon compromis.
- **Travaux Maison pour tous** : Début des travaux vers le 10 octobre. Ils commenceront par le désamiantage et des purges suivis de la démolition ainsi que l'abattage du marronnier situé dans l'emprise de la nouvelle construction et la taille du second. Les murs seront étayés de l'intérieur avant la mise en place de micro-pieux. Une grue sera installée dans la cour de l'ancienne cantine et garderie. La rue Sicard Alaman sera barrée pendant une dizaine de jours, à partir de la 2^{ème} semaine des vacances de Toussaint. La rue du Tarn sera interdite du carrefour de la rue Sicard Alaman jusqu'à l'entrée du parking à partir de la mise en place de la grue jusqu'à démontage de cette dernière.
- **Travaux voirie route de Lignères** : ceux-ci débiteront courant 1^{er} trimestre 2023 par la reprise du parapet du pont suivi de la dernière tranche des travaux
- **Economie d'énergie** :
 - Remplacement des lampes à mercure, une première partie en 2022 le reste en 2023
 - Extinction des lumières rue Sicard Alaman et dans les 3 lotissements de 11h30 à 5h30 à partir de mi-janvier
 - Etude du changement du mode d'éclairage de la salle Pierre VALAX
- **Tableau PIETA** : la restauration terminée il est revenu dans l'église le vendredi 16 septembre 2022, il va être accroché à son nouvel emplacement
- **« Dieu le Père et 3 angelots »** : nouveau tableau proposé à la rénovation : ce tableau est une partie de retable, cette toile est en forme d'arc ogival d'une longueur de 105cm et se trouve dans la 2^{ème} chapelle sud.
- **Octobre Rose** : La marche jusqu'à l'église du Carla aura lieu le dimanche 16 octobre où un verre de l'amitié sera offert par les municipalités de Castelnau de Lévis et de Marssac sur Tarn. Rendez-vous 9h30 sur le parking de la Mairie, participation de 5€.

Prochain conseil prévu le lundi 5 décembre à 18h30

Fin de séance 19h50

Secrétaire de séance

David TARDIEU

Maire

Patrice DELHEURE